

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES SOURCES DE L'ORNE  
DEPARTEMENT DE L'ORNE

**Délibération DEL-2024-06-59**



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE



SÉANCE DU JEUDI 6 JUIN 2024

Date de convocation :  
31 mai 2024

Nombre de délégués en exercice :  
42

Nombre de délégués présents :  
37

Nombre de votants :  
40

**VOIX POUR** :  
40

**VOIX CONTRE** :  
0

**ABSTENTIONS** :  
0

L'an deux mil vingt-quatre, le six juin, à vingt heures, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes des Sources de l'Orne dûment convoqué, s'est réuni en séance publique à la salle de Surdon (Macé) sous la présidence de M. Jean-Pierre FONTAINE, Président.

Présents : MMES BETTEFORT Stelliane, DEBACKER Hélène, GUYOT Jeannine, LAMBERT Pamela, LECAMUS Florence, LEMOINE Martine, LEROY Pascal, LUBRUN Laurence, MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline, MESNEL Elisabeth, PERSEHAYE Christel, PUITG Reine-Marie, TINOIS Marie-Claude, MM. CORU Vincent, CUISINIER Jean-Michel, DUVAL Claude, EGRET Fabrice, FLEURIEL Patrick, FONTAINE Jean-Pierre, GRASLAND Yves, HUGUIN Patrick, LAMBERT Patrick, LE CARVENNEC Eric, LELOUP Christian, LEVESQUE Michel, MAACHI Mostefa, MAUSSIRE Jacques, QUELLIER Serge, RENOUARD Éric, RICHARD Christian, ROBIEUX Christophe, ROGER Damien, ROLLAND Jean-Pierre, SIX Vincent, SOREL Damien, TAUPIN Jean-Marie, VINET Paul

Excusés avec pouvoir : Mme MEYER Martine (pouvoir donné à M. EGRET Fabrice), M. CHATEL Jacques (pouvoir donné à M. LELOUP Christian), M. LEROY Michel (pouvoir donné à M. VINET Paul)

Secrétaire de séance : Mme MALEWICZ-LABBÉ Marie-Caroline

**Objet : Adoption du règlement intérieur  
de la Maison de la Petite Enfance**

**Monsieur le Président** rappelle que par délibération en date du 8 juin 2023, le Conseil Communautaire a adopté le règlement intérieur de la Maison de la Petite Enfance.

Ce dernier nécessite aujourd'hui d'être modifié afin d'y intégrer les nouvelles dispositions suivantes :

Les différents accueils

Ajout de :

- « **Des accueils de type périscolaire sont possibles (jusqu'à la fin de la première année de maternelle) sur inscription seulement, celle-ci seront traitées par ordre de demande et dans la limite de notre capacité d'accueil.** »

Les horaires d'ouvertures

Ajout de :

« **Nous utilisons le logiciel DEFI Informatique nous permettant d'éditer les factures en fonction des heures de présences des enfants. Pour ce faire un code personnel vous sera émis lors de l'inscription de votre enfant.**

**Il vous faudra impérativement entrer votre code sur la tablette dès votre arrivée sur la structure puis le soir après avoir récupéré votre enfant.** ».

Les repas et les soins

Les familles doivent apporter le repas du midi ainsi que le goûter dans un sac isotherme « **et avec un pain de glace obligatoire** ». Les repas seront emmenés dans des boîtes hermétiques, marquées au nom de l'enfant, au stylo indélébile. Nous vous demanderons que les aliments soient froids et découpés à leur arrivé. Les boites de laits doivent être fournies fermées par leurs opercules.

« **Des goûters d'anniversaires destinés à l'ensemble des enfants peuvent être fournis par les familles, néanmoins pour une question de normes d'hygiène et de traçabilité, nous n'accepterons que des gâteaux emballés de type industriel.** »

Le contrat d'accueil régulier

Nous acceptons les contrats au mois. Pour cela, vous devez fournir un document avec les jours et heures d'accueil souhaités, à remettre au plus tard le **26 15** du mois précédent.

**Monsieur le Président** donne lecture du projet de règlement modifié.

**Le Conseil Communautaire**, après avoir pris connaissance du projet de règlement intérieur modifié, après en avoir délibéré et à l'unanimité :

- **DÉCIDE** d'adopter le règlement intérieur de la Maison de la Petite Enfance tel qu'il figure en annexe à la présente délibération.
- **PRECISE** que ce dernier entrera en vigueur à compter du 26 août 2024.

Fait et délibéré les dits jour, mois, an ci-dessus,  
Pour extrait certifié conforme,

Le Président,  
Jean-Pierre FONTAINE



La secrétaire,  
Marie-Caroline MALEWICZ-LABBÉ